



Département de la Haute-Corse
Commune de Barbaggio
Extrait de délibération du conseil municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20240520-252024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024

Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	10	17/05/2024		Création d'emploi permanent
Pour	Contre	Non-Participation			
10					

N°25-2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barbaggio, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence du Maire Etienne MARCHETTI

Présents : POMPEI Marie Louise, CYPRIANI Philippe, BLANC Loïc, PAINDAVOINE Charlotte, FRATANI Martine, DEMASI André, RONCHINI Patrick FERAY Justin, PERRAUDIN Julien,

Absents : DEVICHI Monique,

Secrétaire de séance : Martine FRATANI

N°4) Création de deux emplois permanents d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création de deux emplois permanents d'agent espaces verts, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui seront pourvus par deux fonctionnaires titulaires relevant du grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, conformément aux dispositions statutaires régissant de la Fonction Publique Territoriale.

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix :

Le Conseil Municipal

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE

- D'accéder à la proposition de Monsieur le Maire

- De créer deux emplois d'agents d'espaces verts relevant du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, échelle C2 de rémunération, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures
- De pourvoir les emplois, ainsi créés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire.

Le Maire


Etienne MARCHETTI



Département de la Haute-Corse

Commune de Barbaggio

Extrait de délibération du conseil municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20240520-232024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024

Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	10	17/05/2024		Radio et drone
Pour	Contre	Non-Participation			
10					

N°23-2024

L'an deux mil vingt-trois et le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barbaggio, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence du Maire Etienne MARCHETTI

Présents : POMPEI Marie Louise, CYPRIANI Philippe, BLANC Loïc, PAINDAVOINE Charlotte, FRATANI Martine, DEMASI André, RONCHINI Patrick FERAY Justin, PERRAUDIN Julien,

Absents : DEVICHI Monique,

Secrétaire de séance : Martine FRATANI

N°2) Demande d'aide financière achat radio et drone

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter des moyens de communication radio pour la réserve communale en cas d'incendie, pour le bon fonctionnement des communications en cas d'intempéries graves. Ex :(intempéries 2016, rupture de toutes les communications ,lien avec les pompiers) ainsi qu'un drone pour la surveillance

Les devis présentés s'élèvent à la somme de 8928,20 € HT.

Le maire propose le plan de financement suivant :

Etat	80%	7142,56 €
Part contributive de la commune	20%	1785,64 €

Après examen et délibération, le conseil municipal adopte la proposition du Maire, et l'autorise à signer tous documents concernant ces projets.

Le Maire.

Le Maire


Etienne MARCHETTI



Département de la Haute-Corse
Commune de Barbaggio
Extrait de délibération du conseil municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-242000293-20240520-222024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024

Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	10	17/05/2024		Tarifs des redevances communales
Pour	Contre	Non-Participation			
10					

N°22-2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barbaggio, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence de son Maire M. Etienne MARCHETTI.

Présents : POMPEI Marie Louise, FRATANI Martine, CYPRIANI Philippe, DEMASI André, PAINDAVOINE Charlotte, RONCHINI Patrick. FERAY Justin, PERRAUDIN Julien, BLANC Loïc,

Absents : DEVICHI Monique,

Secrétaire de séance : FRATANI Martine

N°1) Tarifs des redevances communales

Le Maire soumet à l'examen du conseil municipal les tarifs des redevances communales 2024 et propose de maintenir les montants de l'année précédente à savoir :

Abonnement annuel de l'eau : 115,20 €

Consommation annuelle de l'eau Non AEP 0,90 €
Consommation pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre
De 0 à 49 m³ : 1.20 €
De 50 à 149 m³ 2.00 €
Au-delà de 150 m³ 2.80 €

Consommation du 1^{er} novembre au 30 avril :
De 0 à 49 m³ : 1.10€
De 50 à 149m³ .1.50€
Au-delà de 150 m³ : 2.30 €

Abonnement annuel de l'assainissement : 120.00 €
Consommation de 0 à 49 m³ : 1.00€
Au-delà de 50 m³ : 1.00 € le m³.

Après examen et délibération, le conseil municipal adopte la proposition du Maire.
Le Maire.

Le Maire


Etienne MARCHETTI



Département de la Haute-Corse
Commune de Barbaggio
Extrait de délibération du conseil municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20240520-242024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024

Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	10	17/05/2024		Réseau d'eau
Pour	Contre	Non-Participation			
10					

N°24-2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barbaggio, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence du Maire Etienne MARCHETTI

Présents : POMPEI Marie Louise, CYPRIANI Philippe, BLANC Loïc, PAINDAVOINE Charlotte, FRATANI Martine, DEMASI André, RONCHINI Patrick FERAY Justin, PERRAUDIN Julien,

Absents : DEVICHI Monique,

Secrétaire de séance : Martine FRATANI

N°3) Demande d'aide financière réfection réseau d'eau

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de rénover le réseau d'eau fuyard, datant des années 1965 entièrement en eternite .Classé vétuste.

Les devis présentés s'élèvent à la somme de 904 000 € HT.

Le maire propose le plan de financement suivant :

Région	20%	180 800 €
Part contributive de la commune	10%	90 400€
Agence de l'eau	70%	632 800 €

Après examen et délibération, le conseil municipal adopte la proposition du Maire, et l'autorise à signer tous documents concernant ces projets.

Le Maire.

Le Maire



Etienne MARCHETTI



Département de la Haute-Corse
Commune de Barbaggio
Extrait de délibération du conseil municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20240520-262024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024

Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	10	17/05/2024		Aménagement mairie
Pour	Contre	Non-Participation			
10					

N°26-2024

L'an deux mil vingt-trois et le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barbaggio, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence du Maire Etienne MARCHETTI

Présents : POMPEI Marie Louise, CYPRIANI Philippe, BLANC Loïc, PAINDAVOINE Charlotte, FRATANI Martine, DEMASI André, RONCHINI Patrick FERAY Justin, PERRAUDIN Julien,

Absents : DEVICHI Monique,0

Secrétaire de séance : Martine FRATANI

N°5) Aménagement mairie

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'aménager le local de la mairie pour réguler l'encombrement

Les devis présentés s'élèvent à la somme de 15094 € HT.

Le maire propose le plan de financement suivant :

Région	80%	12075,20 €
Part contributive de la commune	20%	3018,80 €

Après examen et délibération, le conseil municipal adopte la proposition du Maire, et l'autorise à signer tous documents concernant ces projets.

Le Maire.

Le Maire

Etienne MARCHETTI